

*Article 21 du Règlement***LE TRANSPORT AÉRIEN**

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS—L'ANNONCE DE LA FERMETURE DU BUREAU DE VANCOUVER

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, le bureau du Comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports, à Vancouver, devra fermer ses portes au mois d'avril. La fermeture de ce bureau qui veille à l'application des règlements de la CCT concernant l'émission de permis aux transporteurs aériens, fait suite au refus du Conseil du Trésor de lui consentir une année-personne et demie. Il n'y a que cinq agents sur le terrain dans l'ensemble du Canada. Certains secteurs, quant à eux reçoivent des milliards de dollars. Si l'on veut promouvoir le transport aérien, le meilleur moyen est bien d'en assurer la sécurité.

Quand le bureau de Vancouver sera fermé, celui d'Edmonton sera responsable de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Yukon et des territoires du Nord-Ouest. C'est en Colombie-Britannique que les nouveaux transporteurs aériens sont le plus nombreux. Ils s'établissent partout dans cette province et au Yukon en vue de desservir les industries extractives. Néanmoins, le ministre des Transports (M. Axworthy) fait fermer le bureau de Vancouver tout en maintenant celui de Winnipeg alors que ce secteur connaît une croissance négligeable au Manitoba.

La réglementation des permis d'exploitation est essentielle à la sécurité aérienne. Les transports aériens constituent un secteur très exigeant du point de vue technique. Monsieur le Président, le territoire de la Colombie-Britannique et du Yukon est l'un des plus traités dans le monde de l'aviation. Pour la protection des Canadiens, des touristes et de quiconque survole ce territoire, j'exhorte le ministre des Transports à garder ouvert le bureau de Vancouver, à respecter ses prévisions budgétaires et à tenir compte également d'autres facteurs que la sécurité.

* * *

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais soulever une question concernant l'unité nationale. Notre Constitution permet à tous les citoyens de circuler sans restriction d'une province à une autre. Or, je dois malheureusement annoncer à la Chambre que le chef de l'opposition officielle, le député de Central Nova (M. Mulroney), n'est pas autorisé à se rendre dans la province du Manitoba.

Le chef du parti conservateur de cette province, M. Filmon, aurait annoncé que le nombre de membres du parti conservateur était en train de diminuer et que les gens refusaient de verser de l'argent au parti. Devant les réactions négatives que suscite le chef conservateur fédéral au Manitoba, M. Filmon aurait déclaré: «J'ai vu les lettres. Ce n'est pas une crise... mais je ne suis pas encore en mesure de dire si ces problèmes ne vont pas atteindre les dimensions d'une crise».

La Chambre doit absolument agir pour éviter que cette crise ne se produise. C'est pourquoi je recommande que tous les partis approuvent une résolution affirmant que la Constitution accorde au chef du parti conservateur le droit de voyager sans restriction au Canada, et incitant les conservateurs manitobains à respecter ce droit. Pour faciliter l'adoption de cette résolution, je recommande que la Chambre ordonne qu'un seul député de chaque parti soit autorisé à prendre la parole, que la

motion soit adoptée sans vote et qu'on donne aux députés conservateurs du Manitoba le temps de se rendre à l'aéroport avant le début du débat.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

LE RELÈVEMENT DU TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DU CANADA

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 7 mars, le ministre a eu l'incroyable stupidité de déclarer que ça ne l'empêcherait pas de dormir si le dollar tombait en dessous de 81c. américains. A cause de cette remarque, le dollar a maintenant du mal à se maintenir au-dessus de 78c., malgré l'aide du gouvernement et de la Banque du Canada qui est obligée de se servir de nos réserves de dollars américains. Le 11 mars, le ministre a affirmé que les taux d'intérêt demeureraient stables pendant la plus grande partie de 1984 et fléchiraient vers la fin de l'année.

Aujourd'hui, le taux d'escompte de la Banque du Canada est passé de 10.20 p. 100 à 10.56 p. 100. Le taux préférentiel des banques est de 11 p. 100. Pourquoi la Banque du Canada et le gouvernement fédéral ont-ils pour politique de faire grimper les taux d'intérêt? Il est très probable que cette hausse entraînera une augmentation des taux préférentiels des banques et de tous les taux d'intérêt au Canada.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous devons voir comment évolue le taux préférentiel dans les jours qui viennent. Le député sait très bien que les taux d'intérêt sont soumis actuellement à des pressions, tant au Canada qu'aux États-Unis. Beaucoup de gens s'attendent à ce que le taux d'escompte augmente également aux États-Unis très bientôt. Nous allons suivre de très près l'évolution de la situation.

Si le député veut des explications détaillées à ce sujet, je lui rappellerai qu'il y a eu un débat à la Chambre lundi, au cours duquel j'ai fait de longues déclarations à propos du budget. Le député se trouvait à la Chambre à ce moment-là. S'il veut se rafraîchir la mémoire au sujet de la position du gouvernement dans ce domaine, je l'invite à relire la transcription du débat qui s'est déroulé à la Chambre le 12 mars.

M. Crosbie: Monsieur le Président, il ne s'agit pas de me rafraîchir la mémoire. Il faudrait plutôt s'efforcer de faire oublier les propos stupides qu'a tenus le ministre la semaine dernière.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES TAUX DES BANQUES À CHARTE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Habituellement, l'écart entre le taux d'escompte de la Banque du Canada, qui est passé aujourd'hui à 10.56 p. 100, et le taux préférentiel des banques, qui était aujourd'hui de 11 p. 100, est de 1.25 point de pourcentage. Il s'ensuit que cette augmentation du taux de la Banque du Canada, que le ministre a approuvée, entraînera inévitablement une hausse du taux